

Commission d'aide à l'édition

Bilan 2009

Ministère de la Communauté française

Service général des lettres et du livre Promotion des lettres

boulevard Léopold II 44 - 1080 Bruxelles

www.lettresetlivre.cfwb.be

www.promotiondeslettres.cfwb.be

www.culture.be

1. PRÉSENTATION

La Commission d'aide à l'édition est régie par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

La Commission d'aide à l'édition, instance d'avis indépendante auprès du Service général des Lettres et du Livre, donne au Ministre responsable de la politique du livre des avis sur les demandes de prêt sans intérêts introduites par des éditeurs francophones de Belgique, situés en Région wallonne ou en Région bruxelloise, auprès du Fonds d'aide à l'édition. Ces demandes ne pouvaient jusqu'ici être introduites que pour les frais de fabrication liés à la publication de livres sur support papier.

Elle s'autorise également à mener une réflexion et à formuler des propositions sur la nécessaire évolution des aides de la Communauté française en lien avec les changements du monde éditorial.

2. COMPOSITION

La Commission se compose de dix membres effectifs avec voix délibérative nommés par le Gouvernement de la Communauté française et répartis actuellement comme suit :

- trois experts justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine éditorial :
 - Georges Hoyos
 - Chantal Léonard
 - Renaud Gahide
- un expert financier justifiant d'une compétence ou d'une expérience en audits techniques et budgétaires dans le secteur de l'édition :
 - Pierre Lesne
- deux représentants d'associations représentatives d'éditeurs agréées :
 - Simon Casterman
 - un poste reste vacant.
- quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :
 - Catherine Hocquet
 - Manuel Couvreur
 - René Robaye
 - un poste reste à pourvoir.

La Commission est présidée par Georges HOYOS.

En 2009 le secrétariat de la Commission a enregistré 56,25% de présences sur les quatre réunions organisées les 10 mars, 4 juin, 19 septembre et 3 décembre.

3. PRÊTS SANS INTERETS

Au cours de réunions trimestrielles, la Commission examine les demandes de prêts sans intérêts émanant d'éditeurs francophones de Belgique.

Les demandes, communiquées aux membres de la Commission par le secrétariat deux semaines avant la réunion, sont analysées en séance. Le secrétariat de la Commission transmet ensuite les avis à la Ministre. Le prêt n'est liquidé auprès du demandeur que lorsque 5 exemplaires de la publication qui fait l'objet de la demande ont été transmis à l'administration.

En 2009, la Commission a examiné 13 demandes (voir tableau ci-après) dont :

- 7 ont été acceptées ;
- 6 ont été considérées comme irrecevables.

Maison d'édition	Titre	Genre	Date introduction	Montant demandé	Montant accordé	Cause refus*
Versant Sud	Schuiten filiation	Sciences humaines	13/02/2009	15.810	Irrecevable	Non conforme
Versant Sud	Pihilippe Herreweghe	Musique	13/02/2009	3.826	3.826	
Versant Sud	Marc Minkowski	Musique	13/02/2009	3.826	3.826	
Luc Pire	Guide de l'Ardenne du centre	Tourisme	16/02/2009	2.530	Irrecevable	Non conforme
Luc Pire	Chambres d'hôtes insolites en Normandie	Tourisme	16/02/2009	10.268	10.268	
Luc Pire	François Sterkele, le destin brisé	Sport	16/02/2009	2.244	2.244	
Luc Pire	Recettes du terroir wallon	Cuisine	16/02/2009	3.942	3.900	
Editions Magnad	Jacques Borlée	Sport	20/05/2009	4.000	Irrecevable	Manque profession.
Lustre	ZZ	Littérature	29/07/2009	3.763	Irrecevable	Activ. éditor. subsid.
Versant Sud	Chili, pays de montagnes et de vins	Beaux livres	30/07/2009	28.121	Irrecevable	Prêt trop risqué
Mabiki	Fwakenda a peur	BD	17/11/2009	2.025	2.025	
Mabiki	Appellation d'origine africaine	Philosophie	17/11/2009	2.145	2.145	
Editon	Maroc, carnet de voyage	Tourisme	17/11/2009	3.500	Irrecevable	Manque profession.
Total demandes intro		·	28.234			

Les 7 demandes de prêts acceptées par la Ministre représentent une somme totale de **28.234 €.** Les maisons d'éditions qui ont bénéficié ou vont bénéficier des ces prêts sont :

- les Editions Versant Sud ;
- les Editions Luc Pire ;
- les Editions Mabiki.

Les 6 refus ont été motivés par les causes suivantes :

- non-conformité avec le règlement du fonds d'aide ;
- manque de professionnalisme du dossier de demande ;
- activité éditoriale de type subsidiaire ;
- prêt trop risqué.

Evolution des demandes de prêts de 2001 à 2009

Année	Demandes introduites	Dossiers acceptés	Demandes irrecevables ou abandonnées	Montants
2001	21	18	3	69 708
2002	32	27	5	166 961
2003	61	40	21	393 001
2004	18	12	6	48 869
2005	22	12	10	23 756
2006	11	9	2	121 516
2007	8	6	2	90 197
2008	17	10	7	61 498
2009	13	7	6	28 234

Malgré différentes mesures prises (visibilité des dates de rentrée des demandes, information diffusée par l'ADEB, consultation des éditeurs), le constat de début 2009 reste valable : le fonds d'aide à l'édition est sous-utilisé.

Le solde disponible sur le Fonds d'aide à l'édition fin 2009 était de 810.354 euros.

4. SUIVI DES PROPOSITIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU SECTEUR

Pour encourager les éditeurs à rentrer des demandes de prêts au Fonds d'aide à l'édition, une consultation a été organisée en novembre 2008.

En réponse aux demandes des éditeurs, plusieurs mesures ont abouti :

- Février 2010 : mise en ligne d'un formulaire électronique pour les demandes de prêt.
- 2. Ouverture plus large de la recevabilité des coûts (travaux prépresse en interne, achats de droits de reproduction, impression numérique, sauvegarde et conservation numérique, ...)
- 3. Ouverture des prêts à des projets de développement spécifique (type numérique) avec un plafond de prêt fixé à 20 000 euros.
- 4. Le référencement minimal gratuit de la Banque du livre comme condition d'octroi du fonds d'aide.
- 5. Elargissement des offres d'expertise proposées aux éditeurs (voir Annexe 1) avec intervention financière du Ministère de la Communauté française.

Toujours en réponse aux demandes du secteur, une information à été proposée :

- sur les aides au secteur : une liste (voir annexe 2) a été constituée avec l'aide de l'Association des éditeurs belges et placée sur les sites de cette dernière et de la Communauté française ;
- 2. sur le fonds de financement Start (en commission et lors de la présentation de ce bilan le 8 février 2010).
- 3. sur l'évolution numérique de la chaîne du livre : les Journées du livre (février 2010).

A l'aune de la réussite des Journées du livre de 2010, l'organisation en 2011 de nouvelles journées pourrait être envisagée. Ces journées pourraient se faire en collaboration avec les sections de formation aux métiers du livre de l'ULB, de l'UCL et de l'ULg. Une des thématiques suggérées en commission pourrait concerner les marchés extérieurs. Les collaborations de l'Awex et de Bruxelles-Export seraient alors sollicitées.

Quant à la réintégration d'une section d'éditeurs littéraires au sein de l'Adeb, deux entités, ESPACE POÉSIE et l'ADEB, partent, en 2010, sur une année de rapprochement expérimentale.

En 2010, les dates de rentrée des demandes auprès du Fonds d'Aide à l'édition sont le 30 janvier, le 30 avril, le 30 juillet et le 15 octobre. Les réunions de la Commission sont programmées les 23 février, 20 mai, 25 août et 10 novembre.

Annexe 1 : Expertise proposée aux éditeurs

Christian De Boeck : construction d'un projet, ligne et choix éditoriaux ; christiandeboeck@gmail.com, tél. 0475 397 513

Tanguy Roosen: conseils juridiques sur la gestion des droits et le contrat d'auteur; troosen@sacd.be, tél. 02 551 03 20

Clotilde Guislain: définition des spécificités d'un catalogue, positionnement d'un projet sur le marché (de la cohérence éditoriale à la stratégie commerciale en passant par le graphisme), partenariats (publics ou privés), coéditions; clotilde.guislain@skynet.be; tél. 0475 488 466, 02 216 97 22

Pierre Lesne : devis et factures d'imprimerie, prix de revient, coûts de production ; tél. 081 61 24 20

Chantal Léonard: export, vente et achat de droits, conseils éditoriaux; chantal.leonard@skynet.be, tél. 0478 36 34 26

Jean-Baptiste de Vathaire : aspects techniques et opérationnels de la numérisation de la chaîne du livre ; <u>jb.devathaire@cairn.info</u>, tél. 00 331 55 28 83 00

Florent Peterkenne : révisorat spécialisé en édition, gestion, amortissement des stocks ; florent.peterkenne@skynet.be, tél. 0475 45 81 69.

Intervention du Service de la Promotion des lettres à concurrence de 75 % des frais d'expertise sur la base d'une offre de prix et de l'acceptation de celle-ci par l'administration. Pour les modalités pratiques : sonia.lefebvre@cfwb.be

Annexe 2 : Aides accessibles aux acteurs de la chaîne du livre

Liste constituée avec l'aide l'Association des éditeurs belges (Adeb)

1. Les régions

Bruxelles-Capitale

Plus d'une centaine d'aides publiques sont accessibles aux entreprises bruxelloises et plus d'une cinquantaine d'organismes publics ou associatifs subsidiés proposent une assistance concrète aux entrepreneurs bruxellois. Les informations sur ces aides sont accessibles directement sur http://www.ecosubsibru.be (via subsides & financements), site développé par l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise. A travers un moteur de recherche, il permet de déterminer quels types d'aides financières peuvent être applicables à votre entreprise. Il donne également la liste des organismes d'accompagnement qui peuvent apporter aide et conseils divers.

Pour tout savoir sur les aides financières proposées aux PME par la Région de Bruxelles-Capitale, consultez également le site http://www.primespme.be

Les aides à l'exportation

Vous trouverez les incitants financiers et les aides économiques à l'exportation sur le site de Bruxelles-Export http://www.brussel-export.be

Ces matières sont gérées par la direction du Commerce extérieur du Ministère de la Région de Bruxelles-Capital

(http://www.bruxelles.irisnet.be/fr/region/region_de_bruxelles-capitale/competences_et_organis_ation/economie_et_emploi/direction_du_commerce_exterieur.shtml).

La Région wallonne

Beaucoup d'aides financières publiques sont disponibles via le site de la Région Wallonne <u>www.wallonie.be</u>

Pour les aides financières aux entreprises : http://www.wallonie.be/fr/entreprises/gerer-une-entreprise/financement-et-mesures-d-aide/aides-financieres/index.html

Les aides à l'exportation

L'Awex, l'Agence wallonne à l'exportation et aux Investissements étrangers est le département de la Région wallonne en charge de la promotion du commerce extérieur et de l'accueil des investisseurs étrangers : http://www.awex.be/fr-BE

Recherche et nouvelles technologies

Pour les interventions liées à la recherche et aux nouvelles technologies, il s'agira de consulter le site http://recherche-technologie.wallonie.be

Numérisation

Pour des dossiers spécifiques, liés entre autres à des projets de numérisation, il y a lieu de prendre contact avec le cabinet de Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Economie, des PME et des Technologies nouvelles (Tél 081 234 111) et plus spécifiquement avec :

- Monsieur Pierre Léonard (chef de cabinet adjoint, cellule économie) : pierre.leonard@gov.wallonie.be, tél. 081 234 131
- Monsieur David Valentiny (nouvelles technologies):
 <u>david.valentiny@gov.wallonie.be</u>, tél. 081 234 291

2. La Communauté françaises de Belgique

Le Service Général des Lettres et du Livre gère les aides aux opérateurs de la chaîne du livre.

Les informations sur les aides

- aux auteurs,
- aux ateliers d'écriture,
- à la traduction,
- aux rencontres littéraires,
- aux éditeurs,
- aux revues littéraires,
- aux libraires,
- aux associations littéraires,
- aux associations professionnelles du livre,
- aux bibliothèques

sont accessibles via les sites <u>www.promotiondeslettres.cfwb.be</u> et <u>www.lettresetlivre.cfwb.be</u>

3. Wallonie-Bruxelles international

Wallonie-Bruxelles International (WBI) soutient les éditeurs de sciences humaines de l'espace Wallonie-Bruxelles. Ce soutien se concrétise par :

- 1) l'aide à la traduction : WBI intervient à concurrence de l'avance sur les droits de traduction à payer par l'éditeur acquéreur. Une commission statue sur la base des demandes introduites par les éditeurs ;
- 2) des achats de livres destinés aux milieux académiques à l'étranger. Une commission choisit les titres sur la base des catalogues des éditeurs. Personne de contact : Maggy Wauters, 02.421.83.07, m.wauters@wbi.be

4. St'art : le Fonds d'investissement pour les entreprises créatives

Le Fonds d'investissement pour les entreprises créatives (hors cinéma) dénommé « St'art », projet conjoint de la Communauté française et de la Région wallonne, est un instrument pour le développement des entreprises culturelles en Wallonie et à Bruxelles.

Les informations sont disponibles sur http://www.start-invest.be/ Contact : Madame Virgine Civrais, Directrice générale, tél. 065 39 47 10, virginie.civrais@start-invest.be

5. Les aides de l'Europe

Essentiellement deux sources:

- le Programme Culture (http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc411 fr.htm)
- le Forum des éditeurs européens : pour des accords de licences ou des coéditions (http://publications.europa.eu/procorner/puforum/index_fr.htm)

6. Les aides d'organismes français

Le Centre national du livre (CNL)

Le CNL octroie des aides à des opérateurs francophones hors du territoire français. C'est le cas notamment pour certaines aides aux auteurs, aux éditeurs et aux libraires. Le rôle du Centre national du livre est de contribuer au maintien et au développement de l'édition d'ouvrages de qualité et de vente lente en langue française.

Il est conseillé aux acteurs de la chaîne du livre en Communauté française de consulter le site http://www.centrenationaldulivre.fr/ pour connaître les possibilités offertes comme par exemple les subventions aux projets numériques innovants, à la numérisation de documents sous droits ou aux projets d'édition numérique.

L'Association pour le développement de la librairie de création (Adelc)

La Communauté française de Belgique couvre la cotisation payée à l'Association pour le développement de la librairie de création (Adelc) par le Syndicat des libraires francophones de Belgique pour permettre l'accès des librairies de la Communauté française aux aides délivrées par l'Adelc :

http://www.adelc.fr/Contactez-nous.html

7. Les associations professionnelles pour avis et conseils

Sociétés d'auteurs

SAJ, Société de droit d'Auteur des Journalistes : www.saj.be

Sociétés d'éditeurs

ADEB, Association des éditeurs belges : www.adeb.be Copiebel, Coopérative de Perception et d'Indemnisation des Editeurs Belges : copiebel.be

Copiepresse, Société de gestion de droits des éditeurs de journaux francophones et germanophone : www.copiepresse.be

Repro PP, Association coopérative pour les droits de Reprographie des éditeurs de la Presse Périodique : www.repropp.be

Repropress, Société de gestion des éditeurs belges de magazines pour les droits de reprographie des magazines et périodiques : www.repropress.be
Sabam, Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs : www.sabam.be
Semu, Société des Editeurs de Musique : www.semu.be

Association de libraires

Syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB) : www.libraires.be

Associations de bibliothécaires :

Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes (APBD) : www.apbd.be

Fédération interdiocésaine des bibliothécaires et bibliothèques catholiques (FIBBC) : www.fibbc.be

Janvier 2010